

PROVINCE DE QUÉBEC
Commission scolaire des Hauts-Cantons

06

Séance du Conseil d'établissement de l'école de la Rose-des-Vents de Stornoway, tenue le 13^e jour du mois de juin 2022, à 18 h 00, au restaurant La Source, située au 470, route 263, à St-Romain.

Sont présents :

Membres – Parents	Membres - Personnel
Marjorie Matte-Despatis	Sabrina Allen
Mylène Bouffard	Manon Carrier
Marie Bourassa	Guyline Gosselin
Geneviève Doyle (substitut)	Jessica Burnand-Bouffard

Directrice par intérim : Isabelle Boulet

Représentants de la communauté : Linda Bouchard Bouffard
Suzanne Garant

Est absent :

Kim Rousseau

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2022
4. Suivi au procès-verbal
5. Rapport budgétaire du CE
6. Budget de l'école (adoption)
7. Budget du service de garde (adoption)
8. Liste du matériel pour la maternelle 2022-2023 (adoption)
9. Surveillance du midi (Art. 292) (consultation)
10. Assurance-élève (consultation)
11. Choix des manuels scolaires 2022-2023 (avis)
12. Assemblée générale des parents 2022-2023 (date à déterminer)
13. Accueil des élèves à la rentrée 2022-2023
14. Informations
 - 14.1 Présidence
 - 14.2 Déléguée au comité de parents
 - 14.3 Enseignant(e)s
 - 14.4 Service de garde
 - 14.5 Membres de la communauté
 - 14.6 O.P.P.
 - 14.7 Direction
 - 14.7.1 Bilan annuel 2021-2022 – projet éducatif
15. Rapport annuel du conseil d'établissement 2021-2022
16. Autres objets d'étude
 - 16.1 Départ de la direction
17. Questions du public
18. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Madame Isabelle Boulet souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CE2122-036

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Sabrina Allen, il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE2122-037

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2022

Sur la proposition de Sabrina Allen, le procès-verbal de la réunion du 11 mai 2022 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Point 4.8.1

Suivi pour plate-bande :

Il n'y aura pas de concassé mais une toile géotextile. Une épaisse couche de paillis a également été mise pour éviter que les mauvaises herbes ne poussent le temps d'aménager ce coin.

5. RAPPORT BUDGÉTAIRE DU CE

Mme Boulet nous présente le dernier rapport budgétaire.

Annexe CET089-2021-2022-026

CE2122-038

6. BUDGET DE L'ÉCOLE

Madame Isabelle Boulet présente le budget annuel de l'école pour 2022-2023.

Considérant les explications données par la direction sur les prévisions budgétaires de l'école pour l'année financière 2022-2023.

Il est proposé par Marie Bourassa, d'adopter les prévisions budgétaires de l'école pour l'année financière 2022-2023, telles que présentées et placées en annexe du procès-verbal, sous réserve de la réception des paramètres initiaux et sous réserves de l'adoption des *objectifs et principes de répartition des ressources financières* et des *critères de répartition des ressources financières* par le Conseil d'administration.

Il est également convenu :

- Que la direction soit autorisée à effectuer certains transferts de crédits sous réserve des règles budgétaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.
- Que ce budget prévoit également à l'avance l'affectation de tout ou d'une partie des revenus additionnels perçus en cours d'années et non prévus au budget initial.

Annexe CET089-2021-2022-027

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE2122-039

7. BUDGET DU SERVICE DE GARDE

Madame Isabelle Boulet présente le budget annuel du service de garde pour 2022-2023.

Considérant les explications données par la direction sur les prévisions budgétaires du service de garde pour l'année financière 2022-2023.

Il est proposé par Mylène Bouffard, d'adopter les prévisions budgétaires du service de garde pour l'année financière 2022-2023, telles que présentées et placées en annexe du procès-verbal, sous réserve de la réception des paramètres initiaux et sous réserves de l'adoption des *objectifs et principes de répartition des ressources financières* et des *critères de répartition des ressources financières* par le Conseil d'administration.

Il est également convenu :

Que la direction soit autorisée à effectuer certains transferts de crédits sous réserve des règles budgétaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

Que ce budget prévoit également à l'avance l'affectation de tout ou d'une partie des revenus additionnels perçus en cours d'années et non prévus au budget initial.

Annexe CET089-2021-2022-028

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE2122-040

8. LISTE DU MATÉRIEL POUR LA MATERNELLE 2022-2023

Cette liste pourrait changer car l'enseignante qui l'a fait vient de prendre sa retraite. Sur la proposition de Sabrina Allen, le conseil d'établissement adopte la liste du matériel scolaire pour la maternelle 2022-2023 telle que présentée et déposée en annexe au procès-verbal.

Annexe CET089-2021-2022-029

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SURVEILLANCE DU MIDI (ART. 292)

Présentation par Mme Boulet des nouveaux tarifs concernant la surveillance du midi pour l'année scolaire 2022-2023.

Annexe CET089-2021-2022-030

10. ASSURANCE ÉCOLIERS 2022-2023

Il n'y aura pas d'augmentation cette année, le coût est resté fixe soit 1.10\$/élève.

Annexe CET089-2021-2022-031

CE2122-041

11. CHOIX DES MANUELS SCOLAIRES 2022-2023

Mme Boulet fait la présentation des manuels scolaires qui devraient être utilisés par les enseignants en 2022-2023. Sur la proposition de Mylène Bouffard, le conseil d'établissement adopte les choix des manuels scolaires 2022-2023 tels que proposés et déposés en annexe au procès-verbal.

Annexe CET089-2021-2022-032

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022-2023

Il est proposé par Marjorie Matte-Despatis que le conseil d'établissement adopte la date de l'assemblée générale annuelle le 7 septembre 2022 à 19 h 00, à l'école.

13. ACCUEIL DES ÉLÈVES À LA RENTRÉE 2022-2023

L'accueil se fera le vendredi 26 août avec un pique-nique et une épluchette de blé d'Inde. Les parents seront invités à venir festoyer avec les élèves, enseignants et personnel de l'école.

Photos scolaires : le jeudi 1^{er} septembre 2022 (Manon Rousso, photographe).

14. INFORMATION

14.1 PRÉSIDENTE

Aucun sujet.

14.2 DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Elle nous a présenté ce qu'elle a ramené du congrès de comité de parents. Elle a fait l'achat de matériel pouvant servir pour la trousse d'aide aux parents (devoirs et leçons).

14.3 ENSEIGNANT(E)S

Mme Sabrina Allen nous parle des dernières sorties et de celles à venir ainsi que de la soirée des finissants.

Mme Guylaine Gosselin nous informe qu'elle sera à 50% de la tâche pour les dernières années avant sa retraite. L'an prochain, elle sera à temps plein jusqu'en décembre et, par la suite, ce sera Mme Daisy Lachance, stagiaire qui prendra la relève. Elle sera en sans solde pour le reste de l'année.

14.4 SERVICE DE GARDE

Mme Manon Carrier nous fait un résumé de la dernière journée pédagogique qui s'est déroulée à l'aréna de Lambton.

Elle mentionne qu'elle fera l'achat de vêtements de rechange pour les besoins du service.

14.5 MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Mme Garant raconte qu'elle a animé une activité dans le cadre du cours d'ECR avec les élèves de Mme Gabrielle Bolduc.

14.6 O.P.P.

Le mobilier pour la classe extérieure pourra être testé l'an prochain. Il a été conçu par les fils de Marie Bourassa. Une liste de thématiques sera proposée pour les ateliers des parents afin que des mères et surtout des pères se proposent pour en animer.

14.7 DIRECTION

14.7.1 BILAN ANNUEL 2021-2022-PROJET ÉDUCATIF

La direction fait la lecture du bilan.

CE2122-042

15. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022

Mme Isabelle Boulet fait la lecture du rapport. Sur la proposition de Guylaine Gosselin, le conseil d'établissement adopte le rapport annuel du conseil d'établissement tel que présenté et déposée en annexe au procès-verbal.

Annexe CET089-2021-2022-034

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. VARIA

16.1 DÉPART DIRECTION

Mme Boulet nous mentionne qu'elle ne reconduira pas son mandat de direction pour l'année 2022-2023. Elle retourne à son poste d'enseignante à l'école Sacré-Cœur (80%) et sera adjointe à la direction pour le reste du temps (20%) à cette même école.

17. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public à cette séance.

CE2122-041

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Guylaine Gosselin, il est résolu de procéder à la levée de la réunion à 20 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marjorie Matte-Despatis, présidente

Mylène Bouffard, secrétaire